



Le présent registre, destiné à inscrire les actes de mariage de la mairie d. *Waldorf*, pendant l'année 1812, contenant *quatorze* feuillets, a été coté et paraphé par premier et dernier, par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de *Cologne*



A *Cologne* le *28. 1811* 1811. premier feuillet.

N.º *1* ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *l'année* le *quatre* du mois d. *Janvier* par-devant nous, *Jacques Meudes* Maire d. *Waldorf* — officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Welter veuf* — âgé de *quarante deux* — ans, né à *Bornheim* — département d. *la Moselle* profession d. *cultivateur* demeurant à *Derswiff* — département d. *la Moselle* fils d. *feu Martin Welter* — et d. *Carbe Bilig* demeurant à *Derswiff* — département d. *la Moselle* Et demoiselle *Elisabeth Flohr* — âgée de *vingt huit* — ans, née à *Bornheim* — département d. *la Moselle* — profession d. *servante* demeurant à *Bornheim* — département d. *la Moselle* — fille de *feu Thierry Flohr* — et de *Christine Wassepfer* demeurant à *Bornheim* — département d. *la Moselle*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d. *Waldorf* — savoir; la première le *vingt deux* — mois de *Décembre* et la seconde le *vingt neuf* — même mois — que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d. *des* extraits de naissance des parties contractantes.

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

Jean Welter — et *Elisabeth Flohr* —

sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Hilmar Probet* — âgé de *40* — ans, profession d. *cultivateur* — demeurant à *Bornheim* — qui nous a dit être *voisin* — de l'époux.

et *Jean Schmitt* — âgé de *cinquante* — ans, profession d. *Journalist* demeurant à *Bornheim* — qui nous a dit être *voisin* — de l'époux.

et *Christ Schmecker* — âgé de *30* — ans, profession d. *cordonnier* demeurant à *Bornheim* — qui nous a dit être *voisin* — de l'époux.

et *Amédée Mathieu* — âgé de *40* — ans, profession d. *cultivateur* demeurant à *Bornheim* — qui nous a dit être *voisin* — de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Meudes

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent deux le deux du mois de Janvier par-devant nous, Jacques Meuser Maire de Walson officier de l'état civil, sont comparus le sieur Henry Payer vocif âgé de cinquante six ans, né à Bruckau département de la Prusse, profession de Journalier demeurant à Mirriang - département de la Prusse, fils de ses feux Antoine Payer et de Catherine Trumborn demeurant à Bruckau - département de la Prusse

Et demoiselle Elisabeth Gusew âgée de trente ans, née à Walson - département de la Prusse, profession de Journalière demeurant à Walson - département de la Prusse - fille de ses feux époux Gerhard Gusew et de Anne Dux demeurant à Walson - département de la Prusse.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Walson - savoir, la première le vingt neuf décembre et la seconde le cinq du mois de Janvier suivant que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir de extraits de naissance des parties contractantes.

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Henry Payer et Elisabeth Gusew sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Joseph Hertelt âgé de 29 ans, profession de Journalier demeurant à Walson qui nous a dit être voisin de l'époux et Henry Bollenbeckers âgé de 50 ans, profession de Cultivateur demeurant à Walson - qui nous a dit être voisin de l'épouse et Louis Petter âgé de 60 ans, profession de Cultivateur demeurant à Bruckau - qui nous a dit être voisin de l'époux et Michael Schaefer âgé de 60 ans, profession de Cultivateur demeurant à Walson - qui nous a dit être voisin de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Joseph Hertelt
Louis Petter
Michael Schaefer
 Elisabeth Gusew et Henry Bollenbeckers ont déclaré au
 sieur Meuser



N.º 3

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *deux* le *vingt* — du mois de *Janvier* — par-devant nous,
Jacques Meuse Maire de *Waldruff* — officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Servais Heiliger* — âgé
 de *trente* — ans, né à *Remmich* — département de *la Moselle*,
 profession de *cultivateur* — demeurant à *Remmich* — département de *la Moselle*,
 fils de *André Heiliger* — et de *Gertrude Frings*
 demeurant à *Remmich* — département de *la Moselle*.
 Et demoiselle *Helene Vanden* — âgée de *vingt trois* — ans,
 née à *Widry* — département de *la Moselle* — profession de *Cultivatrice*
 demeurant à *Widry* — département de *la Moselle* — fille de *Thomas*
Vanden — et de *Agnes Blasche* —
 demeurant à *Widry* — département de *la Moselle*.

N.º 3

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie de *Waldruff* — savoir; la première le *vingt* — du mois de *Janvier*
 et la seconde le *deux* — du même mois — que les actes dressés sur ces publica-
 tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir d'extraits de naissance des parties contractantes

*Servais Heiliger et Gertrude Frings présents et d'accord ont déclaré
 consentir.*

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Servais Heiliger — et *Helene Vanden* —
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Antoine Winterschub* — âgé
 de *trente six* — ans, profession de *cultivateur* — demeurant à *Alfeld* — qui nous a
 dit être *ami* — de l'épouse
 et *Jean Winterschub* — âgé de *48* — ans, profession de *cultivateur*
 demeurant à *Remmich* — qui nous a dit être *ami* — de l'épouse
 et *Conrad Vanden* — âgé de *29* — ans, profession de *cultivateur*
 demeurant à *Widry* — qui nous a dit être *frère* — de l'épouse
 et *Jean Gref* — âgé de *trente* — ans, profession de *Santier*
 demeurant à *Widry* — qui nous a dit être *ami* — de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture.

Servais Heiliger *Antoine Winterschub* *Jean Winterschub*
Conrad Vanden *Jean Gref* *Meuse*

N.º 4

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *deux* le *vingt deux* du mois de *Janvier* — par-devant nous,

Jacques Meuser — Maire de *Walzen* — officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Baum* — âgé

de *vingt quatre* ans, né à *Qieshoff* — département de *la Rhin et moselle*,

profession de *cultivateur* — demeurant à *Alfle* — département de *Rhin et moselle*

et d. *Ann Marie* — et d. *Antoine Baum* — fils d. *Antoine Baum* —

Mohrhauser — demeurant à *Qieshoff* — département de *Rhin et moselle*

Et demoiselle *Agnès Hennel* — âgée de _____ ans,

née à *Woidhoff* — département de *la Moselle* — profession de *cultivatrice*

demeurant à *Woidhoff* — département de *la Moselle* — fille d. *Conrad Hennel*

Jesse — et d. *Gertrude Fuchs* —

demeurant à *Woidhoff* — département de *la Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walzen* — savoir, la première le *deux* et la seconde le *neuf* de *même* mois — que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

Jean Baum — et *Agnès Hennel* —

sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Henri Hennel* — âgé

de *55* ans, profession de *cultivateur* — demeurant à *Alfle* — qui nous a

dit être *beau-père* — de l'époux

et *Nicola Hennel* — âgé de *33* ans, profession de *cultivateur*

demeurant à *Alfle* — qui nous a dit être *frère* — de l'époux

et *Conrad Müller* — âgé de *44* ans, profession de *cultivateur*

demeurant à *Woidhoff* — qui nous a dit être *beau-père* — de l'époux

et *Antoine Baum* — âgé de *69* ans, profession de *cultivateur*

demeurant à *Qieshoff* — qui nous a dit être *père* — de l'époux,

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Joseph Bricau — *Agnès Hennel* — *Conrad Müller*

Henri Hennel — *Nicola Hennel* — *Meuser*



N.° 6

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *deux* le *vingt sept* du mois d. *Janvier* par-devant nous,
Jayus Meudes Maire d. *Walsby* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Schmitz* âgé
 de *vingt huit* ans, né à *Walsby* département d. *la Nord*
 profession d. *ouvrier* demeurant à *Walsby* département d. *la Nord*
 fils d. *Jean Schmitz* et d. *Mme Catherine*
Reys Jousin demeurant à *Walsby* département d. *la Nord*
 Et demoiselle *Mag Daline Wollsiuffe* âgée de *vingt huit* ans,
 née à *hemmeub* département d. *la Nord*, profession d.
 demeurant à *Walsby* département d. *la Nord* fille d. *Arnold*
Wollsiuffe et d. *Mme Catherine*
Dirnich demeurant à *hemmeub* département d. *la Nord*

M. J. 28. 89
Walsby 27. 89

Lesquels nous out requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d. *Walsby* - savoir; la première le *vingt* du mois de *Janvier* et la seconde le *deux* du même mois - que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d. *deux* extraits de naissance des parties contractantes

Jean Schmitz et Arnold Wollsiuffe présents à l'acte ont
l'un consenti?

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Schmitz* et *Mag Daline Wollsiuffe* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Daniel Bourseb* âgé de *60* ans, profession d. *cultivateur* demeurant à *Walsby* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Pierre Joseph Dreiss* âgé de *37* ans, profession d. *scieur de bois* demeurant à *hemmeub* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Friedrich Wiesel* âgé de *29* ans, profession d. *marchand* demeurant à *Walsby* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Christian Plett* âgé de *60* ans, profession d. *cultivateur* demeurant à *Walsby* qui nous a dit être *voisin* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Pierre Joseph Dreiss

Friedrich Wiesel

Maisez

N.º 6

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent sous le trois du mois de février par-devant nous,
 Jacques Meuser Maire de Walsdorf officier de l'état civil, sont comparus le sieur Thier Mars âgé de trente cinq ans, né à Birchen - département de Rhin et moselle profession d. Cultivateur demeurant à Hemmerich - département de la Moselle fils d. Paul Mars deudé et de Ann Marie Reimbach demeurant à Birchen - département de Rhin et moselle

Et demoiselle Christine Juspenich âgée de vingt quatre ans, née à Hemmerich - département de la Moselle, profession d. Journalière demeurant à Hemmerich - département de la Moselle fille d. Mathieu Juspenich deudé et de Cécile Reimbach demeurant à Hemmerich - département de la Moselle

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d. Walsdorf - savoir, la première le dix neuf de mois de février 1800 et la seconde le vingt six de même mois - que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Thier Mars et Christine Juspenich sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Jean Koursiefer âgé de 40 ans, profession d. Journalier - demeurant à Hemmerich qui nous a dit être beau-père de l'épouse et Frédéric Schlingemann âgé de 40 ans, profession d. cultivateur demeurant à Hemmerich qui nous a dit être beau-père de l'épouse et Jean Biégelstein âgé de 45 ans, profession d. espoint de la Moselle demeurant à Hemmerich qui nous a dit être voisin de l'épouse et Ernest Schramacher âgé de 30 ans, profession d. confectionneur demeurant à Hemmerich qui nous a dit être ami de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Biegelstein
 adjoind
 Koursiefer
 Schlingemann
 Schramacher
 Meuser



N.º 7

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *deux* le *cinq* du mois de *février* par-devant nous, *Jacques Meuser* Maire de *Walsby* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Boursch* âgé de *vingt neuf* ans, né à *Walsby* département de *la Roche*, profession d' *cultivateur* demeurant à *Walsby* département de *la Roche*, fils d' *Daniel Boursch* et d' *Christine Pity* demeurant à *Walsby* département de *la Roche*.

Et demoiselle *Elisabeth Lybert* âgée de *vingt un* ans, née à *Walsby* département de *la Roche*, profession d' *cultivateur* demeurant à *Walsby* département de *la Roche* fille d' *Pierre Lybert* et d' *Anne Grusque* demeurant à *Walsby* département de *la Roche*.

5/12. 192
26/17. 822
5/10. 021

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d' *Walsby* savoir; la première le *vingt six* janvier *deux* et la seconde le *deux* février *deux* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir de *deux* extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Boursch* et *Elisabeth Lybert* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Henry Boursch* âgé de *37* ans, profession d' *Charpentier* demeurant à *Walsby* qui nous a dit être *frère* de l'épouse et *Charles Feurtmeu* âgé de *66* ans, profession d' *Cultivateur* demeurant à *Walsby* qui nous a dit être *oncle* de l'épouse et *Paul Lybert* âgé de *59* ans, profession d' *Cultivateur* demeurant à *Walsby* qui nous a dit être *oncle* de l'épouse et *Comas Muller* âgé de *60* ans, profession d' *Cultivateur* demeurant à *Walsby* qui nous a dit être *ami* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Johann Bursch
Simferontz Lincolntz *Benoit Bursch*
Paulus Lybert *Yvonne Gauthier*
Conrad Müller *Meuser*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *deux* le *vingt* *sept* du mois de *Mars* — par-devant nous, *Georges Meuser* Maire de *Walsby* — officier de l'état civil, sont comparus le sieur *George Heller* *57 73 7 25* âgé de *vingt huit* — ans, né à *Miel* — département de *Rhin et Moselle* profession de *menuisier* demeurant à *Miel* — département de *Rhin et Moselle* fils des *feu* *Christoph Heller* et de *Margarethe Hanenberg* *en leurs vivants* demeurant à *Miel* — département de *Rhin et Moselle* Et demoiselle *Elisabeth Dux* — âgée de *vingt sept* — ans, née à *Walsby* *57 73 7 20* département de *la Moselle* profession de *cultivatrice* demeurant à *Walsby* — département de *la Moselle* — fille de *Antoine Dux* et de *Méme Frings* demeurant à *Walsby* — département de *la Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walsby* — savoir, la première le *vingt deux* *3* — mois de *Mars* — et la seconde le *vingt neuf* *3* — même mois — que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

Antoine Dux et Méme Frings présents à l'acte ont déclaré consentir

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *George Heller* et *Elisabeth Dux* sont unis par le mariage.

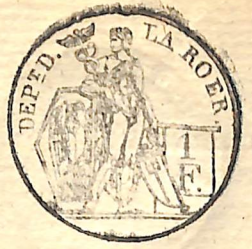
De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Pierre Dux* — âgé de *56* — ans, profession de *particulier* demeurant à *Walsby* — qui nous a dit être *oncle* de l'époux et *Christoph Heller* — âgé de *54* — ans, profession de *cultivateur* demeurant à *Miel* — qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Christophel Frings* — âgé de *56* — ans, profession de *cultivateur* demeurant à *Walsby* — qui nous a dit être *oncle* de l'époux et *François Raymond* — âgé de *62* — ans, profession de *cultivateur* demeurant à *Remmich* — qui nous a dit être *ami* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Antoine Dux
Meuser

George Heller
Elisabeth Dux
Christophel Frings
Meuser

M. 73 7 25



N.º 9

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *deux* le *premier* du mois de *Avril* par-devant nous,
Jayus Meuse Maire de *Walsp* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Henry Gumbel* âgé
 de *vingt sept* ans, né à *Bombheim* - département de *la Roer*.
 profession d. *cultivateur* - demeurant à *Bombheim* - département de *la Roer*.
 fils d. *feu Michael Gumbel* et d. *Margarethe Dorem*

1.4.1892

Et demoiselle *Elisabeth Krouhl* - département de *la Roer*.
 âgée de *vingt quatre* ans,
 née à *Bombheim* - département de *la Roer*, profession d. *cultivatrice*
 demeurant à *Bombheim* - département de *la Roer* - fille d. *Jean*
Krouhl et d. *feu Ann Roth*.
 demeurant à *Bombheim* - département de *la Roer*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie de *Walsp* - savoir; la première le *vingt deux* du mois de *Mars*.
 et la seconde le *vingt neuf* du même mois - que les actes dressés sur ces publica-
 tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir d. *deux* extraits de naissance des parties contractantes

Pierre Krouhl et Margarethe Dorem présents à l'acte
 ont déclaré consentir.

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Henry Gumbel - et *Elisabeth Krouhl*
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Walsp* - âgé
 de *38* - ans, profession d. *maître ouvrier*. demeurant à *Bombheim* - qui nous a
 dit être *voisin* - de l'épouse
 et *Pierre Krouhl* - âgé de *60* - ans, profession d. *cultivateur*
 demeurant à *Bombheim* - qui nous a dit être *beau-père* - de l'époux
 et *Pierre Krouhl* - âgé de *50* - ans, profession d. *cultivateur*
 demeurant à *Bombheim* - qui nous a dit être *frère* - de l'époux
 et *Guillaume Mathieu* - âgé de *40* - ans, profession d. *cultivateur*
 demeurant à *Bombheim* - qui nous a dit être *voisin* - de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture.

Jean Walsp *Guillaume Mathieu* *Margarethe Dorem*
Henry Gumbel *Elisabeth Krouhl*
Meuse

L'AN mil huit cent *deux* le *huit* - du mois d. *Clond* - par-devant nous,
Jacques Meuses Maire d. *Walopp* - officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Philippe Buscaube* - âgé
 de *vingt neuf* - ans, né à *Syotzoff* - département d. *la Moselle*,
 profession d. *Cultivateur* demeurant à *Syotzoff* - département d. *la Moselle*.
 fils d. *Melchior Buscaube* et d. *Mari Nord*
 demeurant à *Syotzoff* - département d. *la Moselle*.

Et demoiselle *Margarithe Scheifgen* veuve âgée de *quarant* - ans,
 née à *Syotzoff* - département d. *la Moselle*, profession d. *Cultivatrice*
 demeurant à *Syotzoff* - département d. *la Moselle* - fille d. *Henry Scheifgen*
veuve et d. *Margarithe Krouhl*
 demeurant à *Syotzoff* - département d. *la Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie d. *Walopp* - savoir, la première le *vingt neuf* *Mars*
 et la seconde le *cinq en mois* d. *Clond* - que les actes dressés sur ces publica-
 tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

Melchior Buscaube, Mari Nord, et Margarithe Krouhl
passés à l'acte ont d'eux consentis.

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Philippe Buscaube - et *Margarithe Scheifgen*
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Leonard Krouhl* - âgé
 de *62* - ans, profession d. *Cultivateur* demeurant à *Syotzoff* - qui nous a
 dit être *parent* - de l'époux
 et *Henry Prutey* - âgé de *42* - ans, profession d. *Cultivateur*
 demeurant à *Syotzoff* - qui nous a dit être *beau-père* - de l'époux
 et *Mathieu Krouhl* - âgé de *65* - ans, profession d. *Cultivateur*
 demeurant à *Syotzoff* - qui nous a dit être *parent* - de l'époux
 et *Simon Libert* - âgé de *38* - ans, profession d. *Cultivateur*
 demeurant à *Bonheun* - qui nous a dit être *parent* - de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture.

Philippe Buscaube *Leonard Krouhl* *Simon Libert*

Margarithe Scheifgen *Melchior Buscaube* et *Simon Libert*
Libert ont d'eux consentis. *Meuses*



ACTE DE MARIAGE.



L'AN mil huit cent deux le huit — du mois de Clovil — par-devant nous,
Jacques Meuser Maire de *Walsby* — officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Köhl* — âgé
 de *vingt six* — ans, né à *Lommery* — département de *la Roche*
 profession de *vatel* — demeurant à *Métru* — département de *la Roche*
 fils de *Jean Joseph Köhl* — et de *feu Catharina*
Freder — demeurant à *Puyhauser* — département de —
 Et demoiselle *Anne Marie Muth* — âgée de *vingt cinq* — ans,
 née à *Casoy* — département de *la Roche* — profession de *servante*
 demeurant à *Casoy* — département de *la Roche* — fille de *feu*
époux Jean Muth — et de *Christine Stremel*
de leur vivante demeurant à *Casoy* — département de *la Roche*.

874
 2677
 707
 20

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie de *Walsby* — savoir; la première le *vingt neuf* —
 et la seconde le *Cinq* — du mois de *Clovil* — que les actes dressés sur ces publica-
 tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir d' — extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Jean Köhl — et *Anne Marie Muth*
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Georges Engel* — âgé
 de *32* — ans, profession de *Journales* — demeurant à *Walsby* — qui nous a
 dit être *beaufrère* — de l'époux
 et *Jean Schneider* — âgé de *26* — ans, profession de *Couturier*
 demeurant à *Walsby* — qui nous a dit être *parent* — de l'époux
 et *Jean Casan Schiffer* — âgé de *37* — ans, profession de *Couturier*
 demeurant à *Lommery* — qui nous a dit être *beaufrère* — de l'époux
 et *Emile Schmauber* — âgé de *31* — ans, profession de *cardeur*
 demeurant à *Montain* — qui nous a dit être — de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture.

Joseph Köhl
Anne Marie Muth
Jacques Meuser
Georges Engel
Jean Schneider
Jean Casan Schiffer
Emile Schmauber

ACTE DE MARIAGE.

164

L'AN mil huit cent *soixante deux* - du mois de *Mai* - par-devant nous,
Jacques Meurer Maire de *Walton* - officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Henry Melser* *vocuf* âgé
de *quarante huit* - ans, né à *Odendoff* - département de *Rhin et moule*
profession de *condonnie* - demeurant à *Duisloff* - département de *Rhin et moule*
fils de *Pierre Melser* et de *feu Anne Maru*
Begeles demeurant à *Odendoff* - département de *Rhin et moule*
Et demoiselle *Cécile Flosser* *veuve* âgée de *trente sept* - ans,
née à *Ensee* - département de *la Prusse* - profession de *cultivatrice*
demeurant à *Wienig* - département de *la Prusse* - fille de *Jean Flosser*
et de *feu Meier Drees*
demeurant à *Ensee* - département de *la Prusse*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walton* - savoir, la première le *vingt deux Mars* et la seconde le *vingt neuf du même mois* - que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

Pierre Melser et Jean Flosser *parents a l'acte ont voulu*
consentir

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Henry Melser* et *Cécile Flosser* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Ernst Schumacher* - âgé de *trente* ans, profession de *condonnie* - demeurant à *Worheim* - qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Jean Gross* - âgé de *trente* ans, profession de *carrière* demeurant à *Worheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Guillaume Mathieu* - âgé de *38* - ans, profession de *cultivateur* demeurant à *Worheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Henrich Schumacher* - âgé de *62* - ans, profession de *cultivateur* demeurant à *Worheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Ernst Schumacher
Guillaume Mathieu
Johann Gross
Meuser
Pierre Melser, Cécile Flosser et Jean Flosser
ont signé en faveur



ACTE DE MARIAGE.



2

L'AN mil huit cent *vingt* le *vingt* du mois de *Juin* par-devant nous,
Jacques Meunier Maire de *Walsby* - officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Grusque* âgé
 de *vingt quatre* ans, né à *Cadap* - département d *la Loire*,
 profession d. *Cultivateur* demeurant à *Juvay* - département d *la Loire*,
 fils de feu *Jacques Grusque* et d. *Agnès Brétgeu*
 demeurant à *Juvay* - département d *la Loire*
 Et demoiselle *Lucie Dux* âgée de *vingt cinq* ans,
 née à *Walsby* - département d *la Loire*, profession d. *servante*
 demeurant à *Walsby* - département d *la Loire* - fille de feu
Guillaume Dux et d. *Maria Rouhl*
 demeurant à *Walsby* - département d *la Loire*.

176

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walsby* - savoir; la première le *sept* du mois de *Juin* et la seconde le *quatorze* du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

Jean Grusque - et *Lucie Dux*

sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Oswald Walter* - âgé
 de *27* - ans, profession d. *Cultivateur* - demeurant à *hermenis* - qui nous a
 dit être *beau-frère* - de l'épouse
 et *Germain Emmeis* - âgé de *43* - ans, profession d. *Cultivateur*
 demeurant à *hermenis* - qui nous a dit être *voisin* - de l'époux.
 et *Christien Grusque* - âgé de *38* - ans, profession d. *Cultivateur*
 demeurant à *Juvay* - qui nous a dit être *cousin* - de l'épouse.
 et *Jean Plein* - âgé de *40* - ans, profession d. *Cultivateur*
 demeurant à *Walsby* - qui nous a dit être *voisin* - de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Jacques Meunier

Oswald Walter

Lucie Dux

Agnès Brétgeu, Maria Rouhl et Jean Plein

Meunier

ont déclaré en faveur de ce mariage.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent deux le *quinze* du mois de *Juillet* par-devant nous,
Jacques Meuss Maire de *Walson* - officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Schaefer* âgé
 de *vingt deux* ans, né à *Trippelsdorf* - département de *la Moselle*,
 profession de *valeur* - demeurant à *Trippelsdorf* - département de *la Moselle*,
 fils de feu *Jacques Schaefer* et de *Catharin Schallenberg*
 demeurant à *Trippelsdorf* - département de *la Moselle*.

Et demoiselle *Christine Plett* âgée de *vingt deux* ans,
 née à *Laxou* - département de *la Moselle*, profession de *servante*.
 demeurant à *Laxou* - département de *la Moselle* - fille de *Jean*
Plett et de feu *Sybill Marie*
 demeurant à *Laxou* - département de *la Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie de *Walson* - savoir, la première le *Cinq* du mois de *Juillet*
 et la seconde le *Sept* du même mois que les actes dressés sur ces publica-
 tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

Catharin Schallenberg et Jean Schaefer présents à l'acte ont déclaré
 consentir.

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Jean Schaefer et *Christine Plett*
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Schaefer* âgé
 de *43* ans, profession de *Journaler* - demeurant à *Trippelsdorf* - qui nous a
 dit être *oncle* de l'épouse
 et *Antoine Schaefer* - âgé de *49* ans, profession de *cultivateur*
 demeurant à *Laxou* - qui nous a dit être *oncle* de l'épouse
 et *Emile Schumacher* - âgé de *30* ans, profession de *cordonnier*
 demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse
 et *Leonard Plett* - âgé de *49* ans, profession de *cultivateur*
 demeurant à *Laxou* - qui nous a dit être *oncle* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture.

Christine Plett, Catharin Schallenberg, Jean Schaefer, Antoine Schaefer, Emile Schumacher, Leonard Plett
 ont déclaré en savoir signer.
Maire

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *deux* le *huit* — du mois de *août* — par-devant nous,
Jacques Meuse Maire de *Walsdorf* — officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Michael Dux* — âgé
 de *vingt deux* — ans, né à *Brühl* — département de *la Moselle*,
 profession de *Cultivateur* — demeurant à *Sadoff* — département de *la Moselle*,
 fils de *Henry Dux* — et de *Gertrude Puhl* —

demeurant à *Sadoff* — département de *la Moselle*.
 Et demoiselle *Gertrude Wiktoria* — âgée de *vingt cinq* — ans,
 née à *Sadoff* — département de *la Moselle*, profession de *servante*.
 demeurant à *Sadoff* — département de *la Moselle* — fille des *seurs*
époux Mathieu Wiktoria — et de *Christine Birgels*.
 demeurant à *Sadoff* — département de *la Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walsdorf* — savoir; la première le *vingt six* de *mois de juillet* et la seconde le *deux* de *mois d'août* — que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir de *deux* extraits de naissance des parties contractantes

Henry Dux et *Gertrude Puhl* *seurs* à l'acte ont déclaré consentir.

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

Michael Dux — et *Gertrude Wiktoria*.

sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Dux* — âgé de *45* — ans, profession de *cultivateur* — demeurant à *Sadoff* — qui nous a dit être *conseiller* de l'époux.
 et *Michael Dux* — âgé de *31* — ans, profession de *cultivateur* — demeurant à *Sadoff* — qui nous a dit être *conseiller* de l'épouse.
 et *Jean Dux* — âgé de *66* — ans, profession de *cultivateur* — demeurant à *Sadoff* — qui nous a dit être *oncle* de l'épouse.
 et *Jean Schmitt* — âgé de *50* — ans, profession de *cultivateur* — demeurant à *Walsdorf* — qui nous a dit être *ami* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *Michel Dux*

Michael Dux *conseiller* *deux*
Gertrude Wiktoria, *Henry Dux* et *Gertrude Puhl*
Jean Dux et *Jean Schmitt* ont déclaré en
leurs *signatures*

N.º 16

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *deux* le *trois* du mois d' *septembre* par-devant nous,
Jacques Meulen Maire d' *Waldeck* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Henry Jansen* âgé
de *vingt quatre* ans, né à *Uffel* département d' *la Moselle*,
profession d' *Cultivateur* demeurant à *Uffel* département d' *la Moselle*,
fils d' *Nilges Jansen* et d' *feu Christina*
Jeune demeurant à *Uffel* département d' *la Moselle*.
Et demoiselle *Sybill Schellenberg* âgée de *vingt deux* ans,
née à *Dersdorf* département d' *la Moselle*, profession d' *Cultivateur*
demeurant à *Dersdorf* département d' *la Moselle* fille d' *Jeverein*
Schellenberg et d' *Anne Marie Jalls*
demeurant à *Dersdorf* département d' *la Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie d' *Waldeck* - savoir, la première le *vingt trois* du mois d' *août*
et la seconde le *trois* du même mois - que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir de *deux* extraits de naissance des parties contractantes

Nilges Jansen, Jeverein Schellenberg et Anne Marie Jalls
passés à l'acte ont déclaré consentir.

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Nilges*
Henry Jansen et *Sybill Schellenberg*
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs, *Henry Waldeck* âgé
de *65* ans, profession de *Journaleur* demeurant à *Dersdorf* qui nous a
dit être *voisin* de l'épouse
et *Nilges Jansen* âgé de *62* ans, profession de *Cultivateur*
demeurant à *Uffel* qui nous a dit être *voisin* de l'épouse.
et *Francis Graue* âgé de *65* ans, profession de *Médecin*
demeurant à *Dersdorf* qui nous a dit être *voisin* de l'épouse.
et *Philippe Brumichel* âgé de *68* ans, profession de *Journaleur*
demeurant à *Dersdorf* qui nous a dit être *voisin* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture.

Sybill Schellenberg, Anne Marie Jalls et Philippe Brumichel
ont déclaré en faveur de
Henry Jansen
Sybill Schellenberg
Francis Graue
Philippe Brumichel
Meusen

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *deux* le *vingt Cinq* du mois de *Septembre* par-devant nous,
Jacques Meuser Maire d, *Walvoyn* - officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Pierre Weiler* âgé
 de *vingt six* ans, né à *Walberberg* - département de *la Moselle*,
 profession de *vatel* - demeurant à *Bornheim* - département de *la Moselle*,
 fils des *feus Henry Weiler* et d. *Catherine*
Kubeler demeurant à *Walberberg* - département de *la Moselle*.
 Et demoiselle *Anne Marie Fiveler* âgée de *trente six* ans,
 née à *Walvoyn* - département de *la Moselle*, profession de *cultivatrice*
 demeurant à *Walvoyn* - département de *la Moselle* - fille de *Mathieu*
Fiveler veuve et d. *Jos. Fiveler*
 demeurant à *Walvoyn* - département de *la Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie d, *Walvoyn* - savoir; la première le *deux* du mois de *septembre*
 et la seconde le *vingt six* du même mois - que les actes dressés sur ces publica-
 tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir de *deux* extraits de naissance des parties contractantes
Henry Kubeler tuteur et Pierre Weiler et Jos. Fiveler père
à l'acte ont voulu consentir

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Pierre Weiler - et *Anne Marie Fiveler*
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Henry Kubeler* - âgé
 de *56* - ans, profession de *Cultivateur* - demeurant à *Walberberg* - qui nous a
 dit être *tuteur* - de l'épouse
 et *Jean Fiveler* - âgé de *29* ans, profession de *cultivateur*
 demeurant à *Walvoyn* - qui nous a dit être *père* - de l'épouse
 et *Christen Schmeider* - âgé de *50* - ans, profession de *cultivateur*
 demeurant à *Walvoyn* - qui nous a dit être *ami* - de l'épouse
 et *Gaspar Fiveler* - âgé de *40* - ans, profession de *Sergent*
 demeurant à *Bornheim* - qui nous a dit être *ami* - de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture.

Jacques Meuser
Johannes Fiveler
Anne Marie Fiveler et Jos. Fiveler ont voulu consentir
Meuser

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *deux* le *vingt Cinq* - du mois de *Septembre* - par-devant nous,
Jacques Meuses Maire de *Walsdorf* - officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Jacques Wirtz* âgé
 de *vingt un* ans, né à *Brenig* - département de *la Moselle*,
 profession de *Cultivateur* - demeurant à *Brenig* - département de *la Moselle*,
 fils de *Guillaume Wirtz* et de *Elisabeth fufp*
 demeurant à *Brenig* - département de *la Moselle*.
 Et demoiselle *Petrouse Hennel* - âgée de *vingt sept* ans,
 née à *Muidson* - département de *la Moselle*, profession de
 demeurant à *Muidson* - département de *la Moselle* - fille de feu
Mathias Hennel et de *Ann Josteau*
 demeurant à *Muidson* - département de *la Moselle*.

79/79
1799

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walsdorf* - savoir, la première le *trois* et la seconde le *vingt de même mois* - que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d'extraits de naissance des parties contractantes

Guillaume Wirtz, Elisabeth fufp et Ann Josteau présents à l'acte ont dûment consenti.

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

Jacques Wirtz et *Petrouse Hennel* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Heibert Hennel* âgé de *32* ans, profession de *Cultivateur* - demeurant à *Muidson* - qui nous a dit être *frère* de l'épouse et *Pierre Joseph Grisp* - âgé de *37* ans, profession de *scieur de bois* - demeurant à *Syonheim* - qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Jean Hammelstein* - âgé de *36* ans, profession de *serveur* - demeurant à *Brenig* - qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Jean Walthuff* - âgé de *36* ans, profession de *maître d'école* - demeurant à *Syonheim* - qui nous a dit être *ami* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Pierre Joseph Grisp *Jean Walthuff*
Johan Hammelstein *Walthuff*
Petrouse Hennel, Ann Josteau et Elisabeth fufp
 savoir: *Meuses*



N.º 19

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *deux* le *premier* - du mois d' *Octobre* - par-devant nous,
Jacques Meuses Maire d' *Walsoff* - officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Freuil Jehonath* *voisin* - âgé
de *cinquante sept* - ans, né à *Walsoff* - département de *la Moselle*,
profession d' *Constructeur* - demeurant à *Walsoff* - département de *la Moselle*,
fils des *deux* époux *Andri Jehonath* et d' *Anne Marie*
Asfermaiter - demeurant à *Walsoff* - département de *la Moselle*.
Et demoiselle *Anne Marie Limmeneau* - âgée de *soixante trois* - ans,
née à *Freuerbeig* - département de *la Moselle*, profession d' *Journalière*
demeurant à *Walsoff* - département de *la Moselle* - fille des *deux*
époux *Louis Limmeneau* et d' *Elisabeth Bongard*.
demeurant à *Walsoff* - département de *la Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie de *Walsoff* - savoir; la première le *vingt* du mois de *septembre*
et la seconde le *vingt sept* du même mois que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Freuil Jehonath - et *Anne Marie Limmeneau*
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Pierre Duc* - âgé
de *soixant* - ans, profession d' *voisin* - demeurant à *Walsoff* - qui nous a
dit être *voisin* de l'époux
et *Freuil Pettesheim* - âgé de *soixant* - ans, profession de *Sacristain*
demeurant à *Walsoff* - qui nous a dit être *parent* de l'époux
et *Guillaume Jehonath* - âgé de *soixant* - ans, profession de *Constructeur*
demeurant à *Walsoff* - qui nous a dit être *frère* de l'époux
et *Andri Limmeneau* - âgé de *soixant* - ans, profession de *Journalier*
demeurant à *Walsoff* - qui nous a dit être *voisin* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture.

Jacques Meuses
Jules Duc

Pierre Pettesheim
Andri Limmeneau et *Guillaume*
Jehonath ont déclaré ne savoir signer.
Meuses

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *deux* le *vingt neuf* du mois de *octobre* par-devant nous,
Jacques Meunier Maire de *Walsdorf* - officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Wallraff* âgé
de *vingt sept* ans, né à *Bremer* département de *la Moselle*,
profession de *Cultivateur* demeurant à *Walsdorf* département de *la Moselle*,
fils de *Jean Wallraff* et de *Christine Waspersch*
demeurant à *Bremer* - département de *la Moselle*.
Et demoiselle *Marguillie Werber* - âgée de *vingt quatre* ans,
née à *Walsdorf* - département de *la Moselle*, profession de *Cultivateur*
demeurant à *Walsdorf* - département de *la Moselle* - fille de *Jean*
Henry Werber et de *Anna Meyer*.
demeurant à *Bremer* - département de *la Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie de *Walsdorf* - savoir, la première le *quatre* du mois de *octobre*
et la seconde le *onze* du même mois - que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir de *deux* extraits de naissance des parties contractantes

Christine Waspersch présent à l'acte a déclaré consentir.

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Jean Wallraff - et *Marguillie Werber*
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Pierre Nittscheim* - âgé
de *45* ans, profession de *Cultivateur* - demeurant à *Walsdorf* - qui nous a
dit être *ami* de l'époux
et *François Meyner* - âgé de *62* ans, profession de *Cultivateur*
demeurant à *Bisping* - qui nous a dit être *parent* de l'époux
et *Antoine Leop* - âgé de *59* ans, profession de *Cultivateur*
demeurant à *Bremer* - qui nous a dit être *oncle* de l'époux
et *Henry Wallraff* - âgé de *64* ans, profession de *Cultivateur*
demeurant à *Bremer* - qui nous a dit être *oncle* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture.

Peter Nittscheim
François Meyner *Antoine Leop* *Henry Wallraff*
Jean Wallraff *Marguillie Werber* et *Christine Waspersch*
ont déclaré au Juvon signé.

N° 21.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *deux* le *vingt neuf* du mois d' *octobre* — par-devant nous,
Jacques Meuser Maire de *Waldorf* — officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Laufenberg* — âgé *24*
de *vingt quatre* — ans, né à *Syonheim* — département de *la Moselle*
profession de *Cultivateur*, demeurant à *Syonheim* département de *la Moselle*,
fils de *André Laufenberg* *N° 24.4.33* et de *Margarithhe*
Schlaup — demeurant à *Syonheim* — département de *la Moselle*.
Et demoiselle *Catharine Bruenagel* — âgée de *vingt quatre* — ans,
née à *Syonheim* — département de *la Moselle* — profession de *servante*.
demeurant à *Waldorf* — département de *la Moselle* — fille de *Jean*
Bruenagel — et de *Anne Kautenberg*
demeurant à *Syonheim* — département de *la Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie de *Waldorf* — savoir; la première le *vingt huit* du mois d' *octobre*
et la seconde le *vingt cinq* du même mois — que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir de *deux* extraits de naissance des parties contractantes

*Les père et mère de part et d'autre présents à l'acte ont
déclaré consentir.*

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

Jean Laufenberg — et *Catharine Bruenagel*

sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Laufenberg* — âgé
de *60* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Syonheim* — qui nous a
dit être *oncle* — de l'époux
et *Jean Bruenagel* — âgé de *62* — ans, profession de *Cultivateur*
demeurant à *Syonheim* — qui nous a dit être *père* — de l'époux
et *André Laufenberg* — âgé de *54* — ans, profession de *Cultivateur*
demeurant à *Syonheim* — qui nous a dit être *père* — de l'époux
et *Gaspard Viroch* — âgé de *40* — ans, profession de *cabaretier*
demeurant à *Syonheim* — qui nous a dit être *ami* — de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture.

Catharine Bruenagel
Jean Bruenagel
Kautenberg et Margarithhe
Schlaup ont déclaré en faveur signer.
Johann Laufenberg
André Laufenberg
Gaspard Viroch
Meuser

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *deux* le *quatre* du mois de *Novembre*. par-devant nous,
Jacques Meud Maire de *Waldorf* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Christien Sybertz* âgé
 de *vingt six* ans, né à *Waldorf* département de *la Moselle*,
 profession d' *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* département de *la Moselle*.
 fils d' *Adolphe Sybertz* et d' *Anne Catherine*
Saerz demeurant à *Waldorf* département de *la Moselle*.
 Et demoiselle *Helene Plummer* âgée de *vingt trois* ans,
 née à *Cesles* département de *la Moselle*, profession d' *Cultivateur*
 demeurant à *Waldorf* département de *la Moselle* - fille d' *Guillaume*
Plummer et d' *Mario Weiler*
 demeurant à *Cesles* département de *la Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorf* - savoir, la première le *vingt Cinq* du mois d' *octobre* et la seconde le *premier* du mois de *Novembre* - que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d' *es* extraits de naissance des parties contractantes

les père et mère des époux présent à l'acte ont *declaré* consentir

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Christien Sybertz* et *Helene Plummer* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Siffert* âgé de *42* ans, profession d' *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* - qui nous a dit être *cousin* de l'époux et *Guillaume Plummer* - âgé de *55* ans, profession d' *Cultivateur* demeurant à *Cesles* - qui nous a dit être *père* de l'époux et *Mathieu Plummer* - âgé de *63* ans, profession d' *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* - qui nous a dit être *oncle* de l'époux et *Jacques Petter Reim* - âgé de *21* ans, profession d' *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* - qui nous a dit être *ami* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Christien Sybertz et Helene Plummer
Jacques Petter Reim
Guillaume Plummer
Jean Siffert
Meuses

N.º 13

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *Jours* le *Soix* — du mois de *Novembre*. par-devant nous,
Jacques Meuser Maire de *Walbsen* — officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Lybert* — âgé
de *vingt Six* — ans, né à *Bornheim* — département de *la Moselle*.
profession de *Cultivateur* demeurant à *Bornheim* — département de *la Moselle*.
fils de *Bernard Lybert* — et de *Sybilie Mullheus*
demeurant à *Bornheim* — département de *la Moselle*.
Et demoiselle *Elisabeth Schmaecher* — âgée de *vingt Cinq* — ans,
née à *Bornheim* — département de *la Moselle*. profession de *Cultivatrice*.
demeurant à *Bornheim* — département de *la Moselle*. — fille de *Mathieu*
Schmaecher — et de *Jean Georges Schmaecher*.
demeurant à *Bornheim* — département de *la Moselle*.

15.12.1827
1.2.1787
27.6.1850

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie de *Walbsen* — savoir; la première le *premier* — et la seconde le *trois* —
et la seconde le *trois* — du même mois de *Novembre*. que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

les père et mère de l'époux, et le père et la mère de l'épouse
à l'acte ont déclaré consentir.

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

Jean Lybert — et *Elisabeth Schmaecher*.

sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Antoine Lybert* — âgé
de *38* — ans, profession de *Cabaretier* demeurant à *Bornheim* — qui nous a
dit être *frère* — de l'époux.
et *Geillaume Franck* — âgé de *44* — ans, profession de *Journaler*
demeurant à *Bornheim* — qui nous a dit être *oncle* — de l'époux.
et *Mathieu Schmaecher* — âgé de *60* — ans, profession de *Cultivateur*
demeurant à *Bornheim* — qui nous a dit être *père* — de l'époux.
et *Pierre Rouhl* — âgé de *56* — ans, profession de *Cultivateur*
demeurant à *Bornheim* — qui nous a dit être *voisin* — de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture. *Jean Lybert* *Meuser*

Meuser

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *deux* le *sept* - du mois de *Novembre* par-devant nous,
Jacques Meuse Maire de *Waldorf* - officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Mathieu Gubler* âgé
 de *vingt un* ans, né à *Mechtersheim* département de *Rhin et moselle*,
 profession d. *tanneur* demeurant à *Waldorf* - département de *la Moselle*,
 fils d. *Guilleaume Gubler* et de *Sybill Flohr*
 demeurant à *Waldorf* - département de *la Moselle*.
 Et demoiselle *Christine Schmitz* - âgée de *vingt deux* ans,
 née à *Walberberg* - département de *la Moselle*, profession d. *servante*
 demeurant à *Waldorf* - département de *la Moselle* - fille d. *Arnold*
Schmitz et de *Catharin Engels épouse veuve*
 demeurant à *Walberberg* - département de *la Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie de *Waldorf* - savoir, la première le
 et la seconde le que les actes dressés sur ces publica-
 tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir d extraits de naissance des parties contractantes

Guilleaume Gubler et Sybill Flohr pères de Mathieu Gubler
et Guilleaume Limmemann oncle de Christine Schmitz pères à
ont déclaré consentir.

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Mathieu Gubler - et *Christine Schmitz*
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Baptist* - âgé
 de *56* ans, profession d. *Journelier* demeurant à *Waldorf* - qui nous a
 dit être *ami* - de l'époux
 et *Jean Pijp* - âgé de *56* ans, profession d. *Journelier*
 demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *parent* - de l'époux
 et *Guilleaume Limmemann* - âgé de *62* ans, profession d. *Cultivateur*
 demeurant à *Walberberg* - qui nous a dit être *oncle* - de l'époux
 et *Guilleaume Gubler* - âgé de *46* ans, profession d. *Tanneur*
 demeurant à *Waldorf* - qui nous a dit être *père* - de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture.

Mathieu Gubler
Christine Schmitz, Sybill Flohr, Jean Baptist, Jean Pijp,
Guilleaume Limmemann ont déclaré en faveur signer.
Meuse

N.º 25.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *vingt* jour le *dix neuf* du mois de *Novembre* par-devant nous,
Jacques Meunier Maire de *Waldorf* - officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Pierre Schmitz* âgé
 de *vingt huit* ans, né à *Secktem* département de *la Moselle*
 profession de *valet* - demeurant à *Hermerheim* - département de *Rhin et Moselle*
 fils de *Pierre Schmitz* et de *Catherine Westhausens*
 demeurant à *Secktem* - département de *la Moselle*
 Et demoiselle *Christine Oespermacher* - âgée de *vingt trois* ans,
 née à *Waldorf* - département de *la Moselle*, profession de *Cultivatrice*
 demeurant à *Waldorf* - département de *la Moselle* - fille de *Jean Meaul*
 et de *Christine Schrabels*
 demeurant à *Waldorf* - département de *la Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorf* - savoir; la première le *...* et la seconde le *...* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des *...* extraits de naissance des parties contractantes

Pierre Schmitz et Catherine Westhausens parents de *Pierre Schmitz*
Christine Schrabels mère de *Christine Oespermacher* présents à l'acte
 ont déclaré consentir.

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

Pierre Schmitz - et *Christine Oespermacher* -
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Mathieu Hartmann* - âgé
 de *36* - ans, profession de *Cultivateur* - demeurant à *Waldorf* - qui nous a
 dit être *voisin* de l'époux
 et *Gottlieb Weis* - âgé de *36* - ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Secktem* - qui nous a dit être *beau-frère* - de l'époux.
 et *Pierre Schmitz* - âgé de *58* - ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Secktem* - qui nous a dit être *père* - de l'époux.
 et *Meaul Schlaups* - âgé de *48* - ans, profession de *Cultivateur*
 demeurant à *Waldorf* - qui nous a dit être *voisin* - de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Pierre Schmitz
Mathias Hartmann
Pierre Schmitz et Catherine Westhausens
Gottlieb Weis, et Meaul Schlaups ont déclaré en faveur
 desquels
Maisez

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *deux* le *vingt sept* du mois de *Novembre* - par-devant nous,
Jacques Meuser Maire de *Walton* - officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Pierre Rooker* - âgé
 de *vingt un* ans, né à *Mastrik* - département de *la Meuse inférieure*
 profession d. *marbrier* demeurant à *Mastrik* - département d. *la Meuse inférieure*
 fils d. *Pierre Rooker* et d. *Barbe Praeven épouse de*
 demeurant à *Mastrik* - département d. *la Meuse inférieure*
 Et demoiselle *Anne Marie Frings* - âgée de *vingt deux* ans,
 née à *Bonheim* - département de *la Moselle*, profession d. *servante*
 demeurant à *Bonheim* - département de *la Moselle* - fille de *Pierre*
Frings et de *Sybille Frankend*.
 demeurant à *Bonheim* - département de *la Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walton* - savoir, la première le *premier* du mois de *Novembre* et la seconde le *huit* du même mois - que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

Pierre Frings et Sybille Jaubert nous ont déclaré contractants.

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que

Jean Pierre Rooker - et *Anne Marie Frings* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Pütz* - âgé de *36* ans, profession d. *Journalié* - demeurant à *Bonheim* - qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Henry Frings* - âgé de *66* ans, profession d. *Cocher* demeurant à *Bonheim* - qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Pierre Frings* - âgé de *25* ans, profession d. *Musicien* demeurant à *Bonheim* - qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Pierre Frings* - âgé de *60* ans, profession d. *Musicien* demeurant à *Bonheim* - qui nous a dit être *père* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Jean Rooker *Simon Frings*
Peter Frings *Anne Marie Frings et Jean Pütz* ont
putar Frings *Jacques Meuser* en faveur signés.
Meuser

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *deux* le *treize* du mois de *Decembre* par-devant nous, *Jacques Meuder* Maire d. *Walvoff* - officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Dahlen* âgé de *vingt sept* ans, né à *Brenig* - département d. *la Moselle*, profession d. *Cultivateur* demeurant à *Brenig* - département de *la Moselle* fils d. *André Dahlen* et d. *Anne Steins*

Et demoiselle *Anne Marie Gasbender* âgée de *vingt cinq* ans, née à *Schrodoff* - département d. *la Moselle*, profession d. *servant* demeurant à *Brenig* - département d. *la Moselle* fille d. *Jean Gasbender* et d. *Ann Pettesheim épouse* *Jeders* - demeurant à *Schrodoff* - département d. *la Moselle*

2913. 7285

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d. *Walvoff* - savoir; la première le *treize* du mois de *Decembre* et la seconde le *vingt* du même mois - que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d. *deux* extraits de naissance des parties contractantes

André Dahlen et Anne Steins, et Pierre Pettesheim Tuteur d. *Anne Marie Gasbender* ont déclaré consentir au mariage

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Dahlen* - et *Anne Marie Gasbender* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Pierre Pettesheim* - âgé de *46* - ans, profession d. *Cultivateur* - demeurant à *Walvoff* - qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Wendelin Krusch* - âgé de *32* - ans, profession d. *l'inspecteur* demeurant à *Walvoff* - qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Jacques Meuder* - âgé de *42* - ans, profession d. *Journelier* demeurant à *Walvoff* - qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Geshard Engel* - âgé de *38* - ans, profession d. *Journelier* demeurant à *Walvoff* - qui nous a dit être *ami* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Johannes Joseph Peter Pettesheim
Peter Pettesheim
Anne Marie Gasbender, Wendelin Krusch, Jacques Meuder et Geshard Engel ont déclaré en savoir signer.
Meuder

quatorzième et dernier feuillets
Municipale

N. 28

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent deux le *trente un* du mois de *Décembre* par-devant nous,
Jacques Meuser Maire de *Waldeck* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Dux* âgé
 de *vingt huit* ans, né à *Waldeck* département de *la Moselle*
 profession d. *Cultivateur* demeurant à *Waldeck* département de *la Moselle*
 fils d. *Jean Dux* et d. *feu Christine*
Esber demeurant à *Waldeck* département de *la Moselle*
 Et demoiselle *Clair Dikh* âgée de *trente* ans,
 née à *Brenig* département de *la Moselle*, profession d. *Cultivatrice*
 demeurant à *Brenig* département de *la Moselle* fille d. *Michael*
Dikh et d. *feu Elisabeth Melmer*
 demeurant à *Brenig* département de *la Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie d. *Waldeck* - savoir, la première le *vingt* du mois de *Décembre*
 et la seconde le *vingt sept* du même mois: que les actes dressés sur ces publica-
 tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

Jean Dux père de l'époux et *Michael Dikh* père de l'épouse
 présents à l'acte ont déclaré consentir.

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Jean Dux et *Clair Dikh*
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Pierre Rub* âgé
 de *47* ans, profession d. *Journelier* demeurant à *Waldeck* qui nous a
 dit être *oncle* de l'époux
 et *Jean Francken* âgé de *36* ans, profession d. *Journelier*
 demeurant à *Brenig* qui nous a dit être *beau-frère* de l'époux
 et *Pierre Wetterheim* âgé de *47* ans, profession d. *Cultivateur*
 demeurant à *Waldeck* qui nous a dit être *ami* de l'époux
 et *Thomas Dux* âgé de *61* ans, profession d. *Cultivateur*
 demeurant à *Waldeck* qui nous a dit être *neveu* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture.

Joséph Francken *Georges Rüb*
Jean Dux et *Clair Dikh*, *Jean Dux* le père et *Thomas Dux* ont
 déclaré en faveur signer.
 Clos le présent registre contenant *vingt huit* actes de mariage par moi
Jacques Meuser Maire de *Waldeck* à *Waldeck* le deux Janvier 1813
Meuser



TABLE ALPHABÉTIQUE des Actes des mariages de la mairie de *Wals*
 pour l'année 1812 dressée en exécution du décret impérial du 20 juillet 1807.



N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.	N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.
<i>B.</i>			<i>J.</i>		
6.	Bann Jean et agnes kennes.	22 Janvier	9.	Lunshu Henry et elisabeth Koppf	14 Clouil
7.	Boursch Jean et elisabeth Giers	5 fevrie	10.	Senden Henry et Sybille Schallenburg	3 Septemb
10.	Buscher Philippe et marguerite Schief	8 Clouil	<i>K.</i>		
<i>D.</i>			<i>L.</i>		
15.	Dux Michael et gertude Wittering	18 Clouil	11.	Kroyer Henry et elisabeth Giffen	13 Janvier
27.	Dahlen Jean et anne marie Garboues.	31 Decembre	<i>M.</i>		
28.	Dux Jean et Claire Dick.	31 Decembre	21.	Leufenberg Jean et Catharine Franayel	29 octob
<i>G.</i>			<i>N.</i>		
13.	Grisgen Jean et Luisa	17 Juin	23.	Lepert Jean et elisabeth Schumacher	16 Novemb
24.	Gupler Mathieu et Christine Schmich.	18 Novemb	<i>O.</i>		
<i>H.</i>			<i>P.</i>		
3.	Heilige Servais et helene Vauden	20 Janvier	12.	Melzer Henry et ceile florkoff	16 Clouil
8.	Kohle Godoe et elisabeth Dux	14 Clouil	<i>R.</i>		
			26.	Prooch Jean Pierre et anne marie frings	27 Novemb

N ^o	NOMS ET PRÉNOMS. DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.	N ^o	NOMS ET PRÉNOMS. DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.
	<i>S.</i>			<i>H.</i>	
5.	Schmidt Jean et m ^{re} Magdalaine Kollmer	27 Janvier	1	Walter Jean et m ^{re} Elisabeth Flor	10 Janvier
16.	Schefer Jean et Christine Klett.	15 Juillet.	17.	Heide Pierre et Anne Marie Feller	25 Septemb
19.	Schoneck Paul et Anne Marie Zimmermann	18 octobre	18	Hirt Jacques et Géorgine Rennes	25 dec
22.	Sybergh Christian et Helene Klemmer	11 Novembre	20.	Wallerst Jean et Marguerite Wicker	19 octobre
25.	Schmidt Pierre et Christine Assermann	19 dec			